

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 1ER FEVRIER 2018 – 20H00

L'an deux mille dix-huit, le premier février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 26 janvier 2018.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, Mme Émilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: Mme Claudette FEROUSSIER (pouvoir à Mme Nathalie POINTET), M. Nicolas SAGNES (pouvoir à M. Yves BOYER).

Membres excusés: Mme Oriana ERMANN, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, Mme Julie SAMAINE.

Mme Émilie TAVERNIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que, depuis décembre dernier, plusieurs temps d'échanges ont été organisés avec les enseignants, les parents d'élèves et les agents intervenant dans les services scolaires. La position de la Commune était de maintenir ses engagements tout en étant ouverte à des évolutions répondant aux attentes des différents acteurs.

Un consensus s'est rapidement dégagé pour se concrétiser par l'unanimité au conseil d'école qui s'est réuni le 29 janvier 2018, pour un retour à la semaine de 4 jours d'école et un arrêt des Temps d'Activités Périscolaires.

Les questions d'organisation de la pause méridienne et de l'évolution des horaires sont posées et seront abordées avec l'ensemble des acteurs avec l'objectif de maintien du service de car du matin et du soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le retour de la semaine de 4 jours d'école, sans Temps d'Activités Périscolaires, pour la rentrée scolaire prochaine de septembre 2018 et la poursuite de la réflexion sur la pause méridienne et l'évolution des horaires en concertation avec les acteurs concernés.

2. ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-27,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, et notamment l'article 10-1 selon lequel la Communauté de Communes est compétente pour élaborer, mettre en œuvre, assurer le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), conformément à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2 des statuts du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies, selon lequel le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre constitué par l'ensemble des périmètres de ses EPCI constitutifs,
Vu l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel, sauf dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté,
Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-218 en date du 04 décembre 2017 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron au syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la création du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies,
- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies.

3. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDÈCHE :

3.1. AVENANT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE « SANTÉ AU TRAVAIL »

Une convention de mise à disposition de la cellule santé au travail du CDG26 auprès du CDG07 a été signée entre ces deux établissements, que celle-ci prévoit tant les modalités d'organisation de la mise à disposition de ladite cellule, que celles liées à la facturation et au paiement de cette prestation par le CDG07 auprès du CDG26.

Les modalités de facturation par le CDG26 au CDG07 de la mise à disposition de sa cellule de santé au travail ont évolué et il est désormais indiqué dans cette convention (article 5) que « la facturation sera établie chaque semestre et portera sur le nombre d'agents réellement vus, indépendamment du nombre d'agents déclarés par la collectivité.

Cette nouvelle modalité de facturation doit également être répercutée sur la convention qui lie le CDG07 à la collectivité qui y adhère. Cette évolution est proposée par voie d'avenant.

Aussi, le CDG07 propose un avenant à la convention qui liait la Commune avec le CDG07 jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** l'avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : avenant convention (2015-2017) relative à l'intervention sur dossiers CNRACL.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents : 10 voix + 2 pouvoirs pour

3.2. AVENANT CONVENTION (2015-2017) RELATIVE A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL

La convention de partenariat 2015-2017 conclue entre la Caisse des Dépôts et Consignations (branche CNRACL) et le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche a vocation à organiser les missions d'intermédiaire assurées par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales concernant la CNR. Cette convention, établie pour une durée de 3ans, est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Dans l'attente d'un nouvel accord, le CDG07 s'apprête à signer un avenant de prorogation avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'année 2018.

Dans le cadre d'une mission facultative, les collectivités qui souhaitaient obtenir un soutien du Centre De Gestion pour le contrôle de leurs dossiers CNRACL avaient conclu pour la période 2015 – 2017 une convention fixant le coût des actes CNRACL à facturer aux collectivités. Cette dernière, étant également arrivée à échéance, par délibération du 25 octobre 2017, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de proposer également aux collectivités un avenant de prorogation de la convention entre le CDG07 et les collectivités affiliées pour une durée d'une année, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et ce sans modification financière.

Aussi, le CDG07 propose un avenant à la convention qui liait la Commune avec le DEG07 jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** l'avenant à la convention relative à l'assistance administrative sur dossiers CNRACL ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

4. RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN POLE MULTISERVICES

L'équipe constituée de Tam Tam architecture, l'architecte Yolaine Arnichand, le Cabinet Médiéval et le paysagiste Jean Marc Viot ont présenté en mairie les résultats du diagnostic et de l'étude du projet de pôle multiservices, étude qui comprend également la création d'une nouvelle ouverture sur le Rhône au Nord de l'école, le contournement de l'école ainsi que la création d'un belvédère sur le fleuve.

Le bâtiment est une ancienne école datant de 120 ans avec une façade ouest classique et bien équilibrée. Elle est contournée par la Viarhônga, avec vue sur le Rhône naturel.

Le projet est porté par Commune en cohérence avec les besoins du territoire avec pour ambition de répondre tout à la fois aux besoins des locaux et usagers de la Viarhônga. Le projet est porté dans un large partenariat avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et la CNR.

Lors de la restitution de l'étude, les partenaires, l'architecte des bâtiments de France, l'Agence de Développement du tourisme Ardèche, l'office du tourisme, la CNR, la Direccte, ont été associés à ce projet.

L'objectif est de mettre en valeur le bâtiment "historique" de l'ancienne école en conservant et mettant en valeur sa façade ouest ainsi que des espaces Ouest et Est.

Le projet consiste à prévoir une offre de restauration type "bistrot de pays"/label accueil vélo, un hébergement type gîte d'étape, des espaces de terrasses et belvédères sur le Rhône, une salle d'animation ; le tout intégrant le passage de la Viarhônga au nord et à l'Est du bâtiment. Le principe est d'avoir une salle de restauration d'environ 60 couverts et pour les hébergements 30 lits.

L'étude économique démontre qu'il existe un réel besoin et qu'il est important de se positionner sans tarder. L'équilibre économique du projet est, au vu de l'étude, atteignable et dépendra notamment de la qualité du gestionnaire ;

4.1. SUBVENTION DEPARTEMENT

Estimatif du projet :

Désamiantage avant démolition et restructuration	1 ens		20 000 €	
Démolition extension Est, petits locaux sur rue, clôtures,...	1 ens		18 000 €	
Restructuration et réhabilitation du bâtiment « historique »	530 m ²	1 200 €	636 000 €	
Extension pour circulation verticale	20 m ²	1 400 €	28 000 €	
Construction Espaces Services	110 m ²	1 300 €	143 000 €	
Aménagement des terrasses Est et Ouest en lien avec bâtiment	300 m ²	250 €	75 000 €	
Aménagements extérieurs	1 ens		199 000 €	
Réaménagement de la place des Ecoles	1 ens		150 000 €	
Montant total des travaux HT			1 269 000 €	
Maîtrise d'oeuvre			108 000 €	
SDEA			44 000 €	
Contrôle technique			15 000 €	
Coordination sécurité			10 000 €	
OPC			22 000 €	
Montant total des honoraires HT			199 000 €	
Divers et imprévus			70 000 €	
Montant total des divers et imprévus HT			70 000 €	

Plan de financement prévisionnel:

Etat DETR :	400 000 €
Plan Rhône (AMO) FNADT	39 800 €
Région :	300 000 €
Département :	300 000
Autofinancement :	498 200 €
Total :	1 538 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le projet de restructuration de l'ancienne école en pôle multiservices ;
- **Adopte** le plan de financement y afférent, tel qu'il lui a été exposé ;
- **Sollicite** le financement «Pass Territoires » auprès du Département de l'Ardèche ;
- **Charge** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et de signer tous documents utiles.

4.2. SUBVENTION PLAN RHONE AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Estimatif de la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage :

Maîtrise d'œuvre Architecte :	108 000 €
Maîtrise d'ouvrage déléguée SDEA :	44 000 €
Contrôle technique :	15 000 €
Coordination sécurité :	10 000 €
Ordonnancement, Pilotage, Coordination OPC :	22 000 €
Montant total des honoraires HT :	199 000 €

Plan de financement prévisionnel pour la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage :

Etat :	39 800 €	20 %
Région :	19 900 €	10 %
Département :	39 800 €	20 %
Autofinancement :	99 500 €	50 %
Total :	199 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le projet de restructuration de l'ancienne école en pôle multiservices ;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel de la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage afférent, tel qu'il lui a été exposé ;
- **Sollicite** le financement « Fonds National pour l'aménagement et le développement du territoire » (FNADT) auprès de l'Etat ;
- **Charge** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et de signer tous documents utiles.

5. INFORMATIONS

- Adressage postal.

- Travaux et projets en cours : installation citerne protection contre l'incendie quartier le Roux, Etude Epora sur valorisation de bâtiments, ...

- Agenda :

- . Carnaval de l'école : vendredi 2 mars (repli *vendredi 16 mars* en cas de mauvais temps).
- . Nettoyage de printemps : samedi 17 mars 2018.
- . Prévention routière : vendredi 23 mars 2018.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h05.